



DOSSIER DE CANDIDATURE Label Vignobles & Découvertes

Candidature initiale

Dossier à retourner à :

Atout France
Direction de la réglementation des métiers du tourisme, des classements et de la qualité
79-81 rue de Clichy
75009 PARIS

Votre contact :

Martin Lhuillier - Tel : 01 42 96 72 62 - Courriel : martin.lhuillier@atout-france.fr

En préambule

Le label Vignobles & Découvertes est attribué par Atout France pour une durée de trois ans. Ce label a pour objectif d'offrir plus de visibilité à la destination et plus de lisibilité au client.

Le label Vignobles & Découvertes distingue les destinations proposant une offre complète, correspondant à une pratique de court séjour, pertinente sur la thématique du vignoble, et de qualité. Les candidats doivent donc assembler de l'hébergement, de la restauration, des activités de découverte des caves, des visites de sites culturels, des découvertes d'espaces naturels, de savoir-faire locaux, des activités de loisirs, des événements, des structures réceptives répondant aux conditions d'attribution du label.

Le label Vignobles & Découvertes correspond à une marque collective dont Atout France assure la gestion et la protection.

Les objectifs de la marque

L'objectif principal de la marque Vignobles & Découvertes est d'améliorer la lisibilité des destinations du vin pour toucher de nouvelles clientèles.

La clientèle ciblée est individuelle, de groupe, française et internationale pour une pratique excursionniste ou de court séjour.

La démarche vise à développer la mise en réseau, favoriser l'émergence et la valorisation de produits qualifiés en cohérence avec les nouvelles attentes et pratiques des clientèles touristiques ciblées, notamment par :

- la praticité, la mobilité, la variété, la qualité et la liberté d'engagement ;
- la recherche d'ambiance, de bien être, d'art de vivre, de nouvelles expériences ;
- l'esprit du conso-acteur (éthique et durable).

En outre, les notions clés de la marque sont la transmission, l'ouverture, l'accueil, l'attractivité touristique, le patrimoine, le vignoble et la consommation responsable.

Les prérequis pour l'attribution du droit d'usage de la marque

La destination candidate ainsi que l'ensemble des partenaires de celle-ci ne peuvent être identifiées sous le signe Vignobles & Découvertes que si les activités exercées par lesdits partenaires répondent aux quatre critères cumulatifs suivants :

- être réalisées en France ;
- être proposées à une clientèle française ou étrangère ;
- correspondre aux produits et services visés à l'enregistrement de la marque ;
- respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La procédure d'attribution du droit d'usage de la marque

Conformément à l'article 6.2. du règlement d'usage de la marque Vignobles & Découvertes, Atout France assure l'instruction des dossiers de candidature, et présente les dossiers au Conseil Supérieur de l'Oenotourisme qui se prononce sur les seules candidatures déclarées éligibles.

A l'issue de cette procédure, les ministres chargés du tourisme et de l'agriculture décident ou non de l'attribution du droit d'usage de la marque Vignobles & Découvertes au porteur de projet de la destination candidate ainsi qu'à ses partenaires pour une durée de trois ans.

Les engagements du porteur de projet

Le porteur de projet s'engage lors du dépôt de sa candidature et, si la marque doit lui être attribuée, durant la période de validité du droit d'usage de celle-ci :

- à prôner et à pratiquer la consommation responsable ;
- à prendre connaissance et à respecter ou faire respecter, notamment par les partenaires de la destination, l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises ;
- à garantir, en particulier, que les partenaires qu'il sélectionne respectent les conditions prévues au point 3. des conditions d'éligibilité.

Le présent dossier de candidature recense l'ensemble des éléments à transmettre en fonction des exigences présentées dans le règlement d'usage de la marque Vignobles & Découvertes, disponible sur le site internet de Atout France : <http://atout-france.fr/services/le-label-vignobles-decouvertes>.

Les destinations candidates doivent envoyer à Atout France les éléments suivants :

- le présent dossier de candidature renseigné ;
- les supports promotionnels ou d'informations susceptibles d'aider Atout France et le CSO à apprécier l'engagement et la qualité de service fournis par les partenaires ;
- la convention partenariale, signée par le porteur de projet, une instance touristique et une instance viticole compétente(s) au niveau départemental, régional ou interrégional ainsi que par les partenaires de la destination.

Ces pièces sont à retourner par voie postale (en deux exemplaires) et numérique à l'adresse suivante :

Atout France
À l'attention de Martin Lhuillier
79-81 place de Clichy
75009 PARIS
Courriel : martin.lhuillier@atout-france.fr

Les deux référents mentionnés au point 2.3 des conditions d'éligibilité de la marque Vignobles & Découvertes doivent également être destinataires d'une copie du présent dossier.

***Nota bene* : avant de remplir ce dossier de candidature, le porteur de projet doit impérativement avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement d'usage de la marque Vignobles & Découvertes, téléchargeable sur le site internet de Atout France : <http://atout-france.fr/services/le-label-vignobles-decouvertes>.**

Dossier à remplir

Présentation de la destination et des partenaires

Le représentant de la destination candidate

Organisme représentant la destination candidate (porteur de projet) :

Nom et prénom du représentant statutaire :

Fonction :

Nom et prénom du représentant technique :

Fonction :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Courriel :

Numéro de téléphone :

La destination candidate

Nom de la destination : *Voir le point 2.2. des conditions d'éligibilité*

Périmètre couvert : *Voir le point 2.1. des conditions d'éligibilité*

Merci de préciser le nombre de kilomètres entre les points nord-sud et est-ouest de la destination, et de fournir une description de la situation géographique.

Bassin viticole : *(Par exemple : Alsace, Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Cognac, Corse, Jura, Languedoc-Roussillon, Savoie, Sud Ouest, Val de Loire, Vallée du Rhône...)*

Présentation des atouts : *Merci d'indiquer les spécificités touristiques et viticoles de la destination concernée.*

Nom des appellations viticoles incluses dans la destination candidate :

Merci de joindre deux cartes :

- l'une permettant de localiser la destination candidate à l'échelle nationale et à l'échelle régionale ;
- l'autre permettant d'identifier les AOC/P présentes sur le territoire, les limites du territoire couvert, de localiser les prestataires proposés et le porteur de projet.

Nombre total de caves viticoles exploitant sur votre territoire :

Nombre de caves intégrées dans la démarche Vignobles & Découvertes :

Présentation des flux de clientèles du territoire *(provenances,)* :

Saisonnalité de la fréquentation touristique :

Quelles sont vos motivations pour l'obtention de la marque « Vignobles & Découvertes »? Quels sont les objectifs visés ?

La convention partenariale *Voir le point 2.3. des conditions d'éligibilité*

Merci de joindre une copie de la convention partenariale, signée par le porteur de projet, une instance touristique et une instance viticole compétente(s) au niveau départemental, régional ou interrégional ainsi que par les partenaires de la destination.

La convention partenariale doit inclure *a minima* les clauses suivantes :

- le porteur de projet et chacun des partenaires s'engagent à prôner et à pratiquer la consommation responsable ;
- chacun des partenaires déclare être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession, conformément au point 5.3. du règlement d'usage ;
- chacun des partenaires s'engage à prendre connaissance et à respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises.

Chaque destination doit être accompagnée de deux référents qui ne peuvent être porteur de projet de la destination candidate : un référent issu du monde touristique (ADT/CDT ou CRT) et un référent issu du monde vitivinicole (interprofessions ou syndicats professionnels viticoles).

Référent issu du monde touristique :

Nom et prénom :

Organisme :

Fonction :

Contacts :

Référent issu du monde viticole :

Nom et prénom :

Organisme :

Fonction :

Contacts :

Les deux référents doivent être destinataires d'une copie du présent dossier.

L'animation du réseau *Voir le point 2.4. des conditions d'éligibilité*

Merci de joindre le(s) compte-rendu(s) de la ou des réunions d'information réalisées par le porteur de projet sur la marque Vignobles & Découvertes.

Merci de détailler les actions prévues pour l'animation de réseau des partenaires.

La promotion et la communication *Voir le point 2.5. des conditions d'éligibilité*

Merci de détailler les actions prévues de promotion de la destination associées à la marque Vignobles & Découvertes.

L'écoute client et la démarche de progrès Voir le point 2.6. des conditions d'éligibilité

Merci d'indiquer les outils d'analyse de la satisfaction clients prévus (*satisfaction, gestion des réclamations, ...*)

Merci de décrire le dispositif d'évaluation interne au réseau prévu.

Les partenaires engagés dans la démarche Voir le point 3. des conditions d'éligibilité

Le porteur de projet doit identifier une offre significative:

- de caves (en principe 15*);
- d'hébergements (en principe 100 lits touristiques*);
- de restaurants;
- la découverte d'un ou plusieurs site(s) patrimonial (aux);
- un ou plusieurs office(s) de tourisme;
- une ou plusieurs structure(s) réceptive(s);
- un ou des événement(s) autour du vin ou associant l'univers du vin;
- une ou des activité(s) sportive(s) ou de loisirs;
- une ou des activité(s) de bien-être et de santé.

** ce nombre est donné à titre indicatif, l'évaluation de la pertinence et de la cohérence de la destination étant prioritaire.*

Merci de joindre la liste sous format Excel des partenaires candidats. *Merci d'indiquer la nature du partenaire (cave, hébergement, restaurant, etc...), le nom du partenaire, l'adresse postale, l'adresse email, le n° de téléphone, et le site internet.*

Merci de joindre une fiche pour chaque partenaire selon le modèle présenté ci-après :

Fiche cave Voir le point 3.1. des conditions d'éligibilité

Nom :

Nombre de visiteurs annuels :

Commune :

Site interne et/ou référencement sur l'un des sites internet institutionnels locaux :

Coordonnées GPS :

Démarche qualité d'accueil suivie :

Vins proposés produits en AOC/P ou en IGP :

Période d'ouverture :

Préciser les conditions d'ouverture hebdomadaire :

Prestations de dégustation commentée des vins :

Conditionnement et conditions de livraison proposés à la clientèle touristique :

Langues étrangères pratiquées :

Présence de crachoirs dans les salles de dégustation ouvertes au public :

Communication sur la marque et sur les autres partenaires du réseau :

Participation aux actions entreprises par le réseau :

Les deux plus:

Fiche hébergement Voir le point 3.2. des conditions d'éligibilité

Type d'hébergement (*hôtel, chambre d'hôtes, meublé de tourisme, camping, résidence de tourisme, village vacances*) :

Nom :

Nombre de lits :

Commune :

Période d'ouverture :

Site internet :

Coordonnées GPS :

Classement* (*merci de préciser la date d'obtention du classement*) :

Pour les chambres d'hôtes, démarche qualité d'accueil suivie :

Hébergement situé dans les vignes ou dans un environnement de charme :

Langues étrangères pratiquées :

Prestation en lien direct avec le vignoble : *merci de préciser*

Le plus :

* Rappel : les hôtels, campings, parcs résidentiels de loisirs, villages de vacances, résidences de tourisme, meublés de tourisme et villages résidentiels de tourisme doivent être classés selon les nouveaux critères. Pour les « gîtes », le classement des meublés de tourisme s'applique. Merci de fournir l'arrêté ou la décision de classement.

Pour les « chambres d'hôtes », l'hébergement doit suivre une démarche qualité d'accueil menée par un réseau national ou territorial et/ou porter la marque Qualité Tourisme. Merci d'indiquer la démarche qualité d'accueil suivie.

Fiche restaurant et bar à vin Voir le point 3.3. des conditions d'éligibilité

Nom du restaurant :

Type de restauration (*gastronomique, bistrot, brasserie, bar à vins,...*) :

Nombre de couverts :

Commune :

Site interne et/ou référencement sur l'un des sites internet institutionnels locaux :

Coordonnées GPS :

Nombre de vins proposés à la carte :

Nombre de vins de la région proposés à la carte :

Période d'ouverture :

Relai vers les autres partenaires du réseau :

Capacité de l'équipe en salle à présenter les vins de la région et conseiller sur l'accord mets et vins :

Vin de la région au verre proposé :

Carte traduite en une langue étrangère au moins :

Cuisine en partie ou exclusivement locale :

Le plus:

Fiche site patrimonial Voir le point 3.4. des conditions d'éligibilité

Nom :

Nombre de visiteurs annuels :

Commune :

Site internet :

Coordonnées GPS :

Descriptif du site :

Période d'ouverture :

Relai vers les autres partenaires du réseau :

Accueil physique, billetterie ou espace d'accueil (pour les monuments, musées ou sites de visite) :

Accès fléché :

Entretien du site assuré par :

Langues étrangères proposées pour le parcours découverte :

Stationnement à proximité dimensionné pour l'accueil des groupes (pour les monuments, musées ou sites de visite) :

Le plus :

Fiche office de tourisme *Voir le point 3.5. des conditions d'éligibilité*

Nom :

Commune :

Nombre de visiteurs annuels :

Site internet :

Coordonnées GPS :

Classement : *Les démarches de classement en cours selon les nouveaux critères sont acceptées.*

Langues étrangères pratiquées :

Actions mises en place de valorisation de l'œnotourisme et des professionnels bénéficiaires de la marque :

Prestation en lien avec le thème :

Numéro d'immatriculation au registre des opérateurs de voyage et de séjours (optionnel) :

Si oui, merci d'indiquer le numéro : IM.....

Fiche structure réceptive *Voir le point 3.6. des conditions d'éligibilité*

Nom :

Adresse :

Commune :

Numéro d'immatriculation au registre des opérateurs de voyage et de séjours : IM.....

Localisation au sein de la destination (oui/non) : Sinon, à combien de kilomètres ?

Site internet :

Activité réceptive : *merci de préciser le nombre de clients annuels, etc...*

Date de début d'activité :

Langues étrangères pratiquées :

Offre de produits œnotouristiques valorisant prioritairement les partenaires de la marque :

Merci de joindre le catalogue de programmation œnotouristique de la structure et /ou un devis avec descriptif de la formule package ou sur mesure la plus représentative ou la plus commercialisée.

Fiche activité *Voir le point 3.7. des conditions d'éligibilité*

Nom :

Commune :

Site internet :

Descriptif de l'activité :

Nombre de clients annuel :

Fiabilité de l'accueil :

Langues étrangères pratiquées :

Période d'ouverture :

Relai vers les autres partenaires du réseau :

Fiche événement Voir le point 3.8. des conditions d'éligibilité

Nom :

Commune :

Site internet :

Présentation de l'événement : *(merci de préciser si l'événement associe l'univers du vin ou valorise les produits du terroir et savoir-faire locaux)*

Date de création :

Dates des dernières programmations et nombre de visiteurs :

Date de la prochaine programmation *(joindre le dépliant de présentation)* :

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, *(nom et prénom à préciser)*, porteur de projet de la destination *(nom de la destination à préciser)* atteste avoir pris connaissance du règlement d'usage de la marque Vignobles & Découvertes et certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur la présente demande et, le cas échéant, la conformité aux originaux des documents joints.

Fait à *(votre ville à préciser)*, le *(date du jour à préciser)*.

Signature